



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.06.2009 L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

**N° 09/108** **Absents**: Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

**Secrétaire** : Mme BONNÉ.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**RENOUVELLEMENT  
POUR UN AN DU  
POSTE  
D'EDUCATEUR DE  
JEUNES ENFANTS  
CONTRACTUEL**

Par délibération en date du 28 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer pour une durée de 1 an un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 25 août 2008.

L'agent recruté sur ce poste s'était engagée à présenter le concours de la fonction publique dans l'année qui suivait sa nomination. C'est ce qu'elle a fait, mais elle n'a pas été admise. De plus, durant son contrat, elle a eu un congé de maternité, ce qui ne lui a pas facilité les démarches pour se présenter à ce concours dans d'autres régions.

Entendu le présent exposé,

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire pour un an, à partir du 25 août 2009, dans le tableau des effectifs, le poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,